

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Décembre

L'ACCORD ANGLO-RUSSE

En dehors des incidents quotidiens de la politique intérieure, il est beaucoup question, depuis quelques temps, d'un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre. On va même jusqu'à affirmer que le prince de Galles n'a pas été étranger à cette affaire et qu'il y a joué un rôle prépondérant. Ceci, d'ailleurs, ne saurait surprendre ceux qui connaissent l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Bien qu'il ait toujours affecté de se tenir en dehors de la politique, il a prouvé dans maintes circonstances, qu'il s'entendait à merveille à mener à bonne fin des négociations et à traiter une question politique.

Quoi qu'il en soit, on se demande quelle est la nature et quelle est la portée de cette entente entre les deux pays ?

Est-elle limitée à certains points spéciaux ou bien s'étend-elle d'une manière générale à tous les rapports de l'Angleterre et de la Russie, non seulement en Europe, mais dans le monde entier ?

Il serait également intéressant de savoir si la France trouverait, le cas échéant, sa place dans la combinaison anglo-russe, ou si elle serait strictement tenue éloignée de cette entente ?

Ces diverses questions ont leur importance, et nous comprenons qu'elles préoccupent vivement l'opinion publique et surtout nos hommes politiques.

Jusqu'à ce jour, rien n'a transpiré à ce sujet.

Dans un discours qu'il a prononcé récemment, lord Rosebery, faisant allusion au règlement des affaires pendantes en Asie, et aux relations de la Grande-Bretagne et de la Russie dans ces régions lointaines, exprimait l'espoir que la politique d'entente inaugurée dans l'Asie centrale, ne s'arrêterait pas là, qu'elle s'étendrait jusqu'en Extrême-Orient et qu'elle influencerait d'une ma-

nière heureuse sur les relations des deux pays, même en Europe. Et il exprimait sa confiance dans l'avenir.

La presse anglaise, de son côté, ne se montre pas moins satisfaite. Non seulement elle ne tarit pas d'éloges à l'égard de la Russie, mais elle parle du rapprochement entre les deux nations sur le même ton que si une véritable alliance venait d'être conclue. On croirait vraiment, à entendre les journaux de Londres, que toutes les questions internationales sont définitivement résolues, que désormais le plus léger nuage ne saurait plus venir troubler l'horizon politique et que les compétitions et les sujets de défiance qui existaient entre ces deux gouvernements ont à jamais disparu.

Il nous semble que cet optimisme est quelque peu exagéré. Ce n'est pas cependant que nous révoquions en doute le rapprochement entre la Grande-Bretagne et la Russie; les événements qui se passent en ce moment dans l'Extrême-Orient, sont de nature à faire croire au cabinet de Londres et à celui de Saint-Petersbourg qu'ils ont intérêt à se mettre d'accord, en vue d'une intervention possible dans le conflit entre la Chine et le Japon. Mais cette considération, pour nous autres Français, ne saurait être qu'accessoire; ce qui nous importe par-dessus tout, c'est de savoir quelle situation pourrait être faite à notre pays dans cette nouvelle combinaison.

Sans doute une entente entre la France, l'Angleterre et la Russie n'est pas impossible. On peut même dire qu'un accord de cette nature aurait pour conséquence d'assurer la prépondérance des trois nations, non seulement en Europe, mais encore en Asie et en Afrique.

La Triple Alliance italo-austro-allemande n'aurait aucun motif de prendre ombra-ge de cet accord, car il ne serait pas dirigé contre elle; il n'aurait d'autre but que d'assurer le maintien de la paix, comme elle a elle-même la prétention de l'assurer.

Mais ici se pose une question. Avant de

parler de faire participer la France à l'accord anglo-russe, il est nécessaire de déterminer dans quelles conditions cette participation pourrait se faire, et surtout, il est indispensable, avant qu'elle se fasse, de régler certaines questions pendantes qui peuvent, d'un moment à l'autre, devenir des causes de conflit entre la France et la Grande-Bretagne.

Ainsi, par exemple, il est bien évident qu'on ne saurait raisonnablement nous proposer de participer à l'entente anglo-russe tant que la question égyptienne ne sera pas définitivement résolue. L'occupation de l'Égypte par les Anglais nous intéresse d'autant plus vivement que le gouvernement de la reine avait promis, en face de l'Europe, que cette occupation serait temporaire, et que, contrairement à cette promesse, les Anglais émettent aujourd'hui l'idée de s'éterniser dans la vallée du Nil. Eh bien, il serait nécessaire d'en finir avec cette question.

Nous en dirons autant en ce qui concerne la politique coloniale. Sur ce point encore nous nous trouvons en désaccord avec l'Angleterre, qui s'efforce par tous les moyens possibles de combattre notre influence. On l'a vu suffisamment à Madagascar et au Siam.

Quant à la Russie, il nous semble qu'elle aurait également intérêt à ce que les conditions d'existence des États de la péninsule des Balkans fussent définitivement réglées; mais il n'est pas facile d'établir les bases de cet arrangement avec l'Angleterre et les puissances intéressées.

C'est pourquoi nous pensons qu'il ne faut pas s'exagérer les conséquences possibles de l'accord anglo-russe, ni surtout lui donner le caractère d'une véritable alliance, car d'un côté comme de l'autre, on a intérêt à garder sa liberté d'action, en vue des événements imprévus qui peuvent surgir d'un moment à l'autre.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 décembre 1894

A propos de l'affaire Allez

M. Goirand ouvre la séance par une question au ministre de la justice, relativement aux paroles attribuées à M^e Danet.

Celui-ci, au cours de sa plaidoirie, samedi dernier, dans l'affaire Allez, aurait, d'après certains comptes rendus d'audience, prétendu que la chancellerie, autrement dit le ministère de la justice, se serait efforcée de détourner le ministre de la guerre de poursuivre l'action intentée par lui contre la maison Allez.

M. Guérin, ministre de la justice, dit que sa meilleure réponse sera la lecture d'une lettre adressée au sujet de cet incident par M^e Danet au ministre de la guerre, qui a communiqué cette lettre à son collègue de la justice.

Dans cette lettre, dont M. Guérin donne lecture à la Chambre, M^e Danet proteste contre les allégations qu'on lui a attribuées et leur oppose un démenti formel.

Je proteste moi-même, ajoute le ministre, contre les insinuations calomnieuses de certains journaux.

M. Guérin ajoute que la chancellerie, bien loin d'essayer d'amener le général Mercier à retirer sa plainte, n'est intervenue que pour indiquer au ministre de la guerre le moyen d'éviter qu'on ne pût faire repousser sa plainte par un artifice de procédure.

Budget du ministère de la justice

On entame alors la discussion des chapitres du budget de 1895, commençant par le budget particulier de la justice.

M. Gras, s'attaque au recrutement du personnel judiciaire.

Les magistrats, dit-il, doivent avoir du cœur et de l'esprit; ils doivent être bienveillants, et on ne donne de l'avancement qu'à ceux qui se montrent sévères et même féroces. Pour la plupart ils sont étrangers aux sentiments républicains et ce qu'il y a de surprenant sous le régime actuel, c'est que l'on réserve toutes les faveurs aux magistrats mondains, aux magistrats de salon.

M. Guérin, ministre de la justice, fait d'abord l'éloge des magistrats désignés par M. Gras, et qui ne doivent leur avancement, dit-il, qu'à leur seul mérite.

Le ministre explique ensuite que l'instabilité ministérielle dont les précédents cabinets ont été les victimes, a empêché la réalisation des divers projets de réforme déposés en vue de réorganiser le fonctionnement des cours et tribunaux.

toute la longueur de la rue, croyant la reconnaître dans chaque femme qui apparaissait. Quel soupçon eût pu l'assaillir? Leur départ avait été si bien résolu, avec un tel élan, une telle communion de désirs! Une heure s'écoula à n'y rien entendre, commencement d'inquiétude. Aucune méprise pourtant n'était possible. Avec les retards, ses craintes grandissaient. Il songea tout à coup à un accident. Onze heures sonnèrent. Il n'y tint plus. En allant au-devant d'elle, il la rencontrerait en chemin. Dévoré d'impatience, il alla lui-même à seller son cheval et partit. Il traversa la ville, s'imaginant la voir à chaque pas. Maintenant, il était sûr d'un danger. Une fois dans la campagne, il pressa machinalement son allure. Il atteignait Albaron. Tous connaissaient la *baïlle*. La carriole n'était point passée. Il repartit activant encore le galop désordonné de sa bête. Rien sur la route. Enfin, il arriva à Romaz, haletant. La première chose qu'il aperçut dans la cour fut la voiture défilée. Il se précipita chez la mère Isoarde. Albine n'avait pas quitté la Bastide. Chancelant, n'osant interroger, il gagna son appartement, où il s'enferma.

Il n'en pouvait douter: étourdie, enivrée, délirante, elle avait pu consentir à promettre; loin de lui, rendue à elle-même, elle avait réfléchi. D'autres souvenirs l'avaient rattachée, d'autres tendresses... Au milieu de ces pensées, il entendit qu'on frappait à la porte, et sans même lui donner le temps de répondre, on entra.

Une exclamation de surprise terrifiante sortit de sa poitrine en apercevant Honorat; il comprit tout.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 19

MISÉ FERÉOL

Par JACQUES VINCENT

XIX

Un long frisson la secoua tout entière. Elle éclata d'un rire étrange.

— Il n'est pas mort, mais j'allais le tuer. Cette fois, il la crut folle. Il voulut reprendre ses mains, elle les lui arracha avec violence.

— Mais je t'en conjure ma pauvre femme! murmura-t-il.

— Ta femme! reprit-elle, le visage effrayant de résolution désespérée, elle allait partir pour toujours, vous laissant, vous abandonnant, entendstu? comprends-tu? Partir, pour toujours, avec un autre!

Il ne comprenait pas. Terrifié, il lui semblait assister à quelque épouvantable délire.

— Mais crois-moi donc, reprit-elle d'une voix entrecoupée, haletante, je ne mérite pas ces hésitations et ces doutes. Je ne suis pas folle, hélas! Si Dieu ne t'avait pas fait arriver à cette heure, je serais déjà loin, ne laissant de moi qu'un souvenir de honte.

Honorat avait croisé ses bras sur sa poitrine. A mesure qu'elle parlait, son visage s'était transformé peu à peu. L'expression en devint terrible.

— C'est vrai, ce que tu dis là? demanda-t-il.

— Oui, c'est vrai.

Il eut un mouvement de fureur tel, qu'elle crut qu'il allait la tuer. Soudain, il baissa la tête. Deux grosses larmes jaillirent de ces yeux.

— Mon Dieu! que t'avais-je donc fait? demanda-t-il d'un accent de désespoir où vibraient encore toute sa tendresse.

— Tu m'as aimée depuis que je suis au monde, tu as travaillé pour moi, pour mon père. Je te dois tout enfin. Je sais que tu mourrais pour nous épargner une peine ou pour nous donner une joie. Je sais que je suis ta vie, que tu ne respirez, que tu n'existes que par moi... et qu'on ne m'acquitterais pas envers toi par toute une éternité de dévouement.

— Alors ?

— Alors, j'aime!...

A ce mot, il boudit sur elle.

— Oui, tue-moi, dit-elle, c'est encore une grâce que tu me feras.

Mais soudain, il chancela, et comme un homme ivre, s'affaissa sur une chaise. Quelques minutes s'écoulèrent dans un silence de mort. Droite, au milieu de la chambre, Albine regardait le pauvre Honorat. Elle venait de briser sa vie. La tête dans ses mains, il pleurait. Les grands courages plient sous ces douleurs de l'âme contre lesquelles il n'est ni lutte ni remède.

Il releva la tête. En moins d'un instant, il avait vieilli de dix ans. De ses yeux hagards il la contemplait comme s'il la voyait pour la première fois.

— Que veux-tu faire? demanda-t-il.

— Ce que tu décideras.

— Son nom?

— Jamais!

Il y eut encore quelques secondes pendant lesquelles elle put suivre sur la physionomie d'Honorat le combat qui se livrait en lui. Enfin, d'une voix brisée :

— Pauvre malheureuse! murmura-t-il.

Elle tomba à genoux, écrasée sous cette pitié.

— Relève-toi, lui dit-il en se détournant, comme pour résister peut-être à la tentation de la serrer contre lui, et cours embrasser ton père.

XX

Pierre attendait à Arles. Avant de quitter le mas, il avait réglé ses affaires. Une lettre à son frère André où il disait tout, une autre à Chavagnas, qu'il chargeait de rompre ses engagements avec les Rémond, quelques instructions pour Massol pour continuer l'œuvre du Grand-Palun, c'étaient là ses comptes avec le passé. Plongé dans cette sorte d'ivresse que cause une joie inespérée à laquelle on ne semble atteindre que par miracle, il s'y abandonnait. Dans l'étourdissement de cette résolution subite, il voyait comme à travers un nuage l'acte irrévocable qui engageait non-seulement sa vie, mais celle de la pauvre égarée qui lui livrait tout d'elle. Affolé de passion d'ailleurs, il ne raisonnait plus. Son mariage, la parole donnée, le scandale d'une telle fuite, qu'importait? Ils s'aimaient! Tout l'avenir tenait dans ce mot. Il songeait à aller se fixer en Sicile. Une villa isolée au bord de quelque grève plantée d'orangers, un nid d'amoureux, recueilli et charmant; leur existence s'écoulerait mystérieuse, ignorée, dans l'oubli du monde, dans la pleine possession d'eux-mêmes. Accoudé à la fenêtre, il embrassait du regard

Séance du 11 décembre 1894

La demande de poursuites contre M. Charles Roux, député de Marseille, est repoussée par mains levées.

On continue la discussion du budget de la justice.

SÉNAT

Séance du 10 décembre

Le Sénat adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi portant rectification de la loi de 1894, sur les caisses de retraites et de secours des ouvriers mineurs.

Il vote en première délibération un projet de résolution de M. Demôle, qui tend à décider que dorénavant le Sénat demeurera saisi régulièrement de toute proposition de loi qui lui est transmise par la Chambre des députés, qui l'a votée.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur l'exercice de la pharmacie, mais le rapporteur, M. Cornil, déclare que la commission a été saisie le matin même d'amendements importants, qu'elle doit examiner avant d'entamer la deuxième délibération.

M. Maxime Lecomte propose que cette deuxième délibération commence mardi prochain. (Assentiment).

INFORMATIONS

L'exposition de 1900

La liste des inscriptions pour le concours architectural, en vue de l'édification de l'exposition de 1900 a été close, ainsi que nous l'avons annoncé, samedi soir.

C'est à neuf heures qu'a commencé, au Palais de l'Industrie, le dépôt des projets.

L'installation des plans de tous ces projets, dont l'exposition publique aura lieu le jeudi 20 courant, exigera tout le premier étage du Palais de l'Industrie, c'est-à-dire plus de place que le Salon des Champs-Élysées.

Les auteurs des projets sont reçus dans la salle 4, par M. Legrand, secrétaire du commissaire général, et M. Maillard, collaborateur de M. Bouvard.

Les concurrents doivent faire constater à M. Legrand qu'ils remettent bien le nombre de croquis exigés, ainsi que les pièces établissant leur nationalité française.

Chaque concurrent a été antérieurement prévenu d'avoir à fournir une esquisse indiquant de quelle manière il désire que ses plans soient groupés.

On place ensuite tous les projets par ordre de dépôt : les premiers arrivés sont installés dans le salon carré, en haut de l'entrée principale du Palais de l'Industrie, puis successivement les suivants prendront place le long des salles des colonies et en revenant au point de départ, en faisant tout le tour du Palais.

Le nombre des concurrents a atteint le chiffre respectable de 664.

M. Casimir-Périer, président de la République, visitera l'exposition de ces projets le 18, et les corps constitués et la presse le 19, et l'ouverture aura lieu le 20 décembre.

La maladie de M. Burdeau

Paris, 11 décembre.

Depuis cette après-midi, M. Burdeau est dans un sommeil presque continu; il n'a pour ainsi dire pas repris connaissance.

Toutefois, ce soir, la température, qui, dans la matinée, atteignait 39 degrés 7, était tombée à 38 degrés 8.

Voici le dernier bulletin de santé de M. Burdeau :

« Mardi 11 décembre, 6 h. 1/2, soir.

» Etat stationnaire.

» Signé : Landouzy, »

Paris, 12 décembre.

Le docteur Landouzy est revenu voir M. Burdeau à onze heures du soir et n'a constaté aucun changement dans son état.

Assassinat d'un français au Tonkin

Hanoi, 10 décembre.

Un assassinat a été commis le 27 octobre sur la personne de M. Lafargue, chef du poste-douane de Lac-Quan, village situé aux environs de Nam-Dinh, près de l'embouchure au Song-Coi.

M. Lafargue, frappé de quatre coups de coupe-coupe, dont l'un l'a atteint derrière la tête, est mort sur-le-champ.

A la suite de ce meurtre, le Résident supérieur a décidé que tous les postes de douane où il n'y a qu'un Européen, recevront un deuxième agent européen et qu'on augmenterait les effectifs des postes.

A MADAGASCAR

Une mission dirigée par M. le lieutenant-colonel Bailloud, du 22^e régiment d'artillerie, et comprenant, en outre, un chef de bataillon du génie et un médecin-major de 1^{re} classe, s'est

embarquée le 12 décembre à Marseille, à destination de Madagascar.

Ces officiers sont chargés de rechercher, soit à Madagascar, soit dans une de nos possessions voisines, un emplacement favorable pour l'établissement d'un sanatorium où seraient évacués les malades et les blessés au cours de la prochaine expédition.

CHINE & JAPON

Les troupes du Mikado, divisées en deux armées, dont l'une est à la veille d'attaquer Foutchou et dont l'autre va s'avancer vers Pékin, continuent leur pénétration en Chine avec une méthode qui fait le plus grand honneur à leurs qualités militaires.

De son côté, le peuple chinois, absolument démoralisé, offre le curieux spectacle d'un combattant qui, tout en se couvrant d'un bouclier, agiterait le drapeau blanc du parlementaire. On a vu, en effet, par les dernières dépêches, que le nouveau vice-roi travaillait activement à la fortification des places qui se trouvent sur la route de la capitale, en même temps qu'il cherchait vainement à négocier avec le gouvernement japonais.

Un télégramme de Shanghai annonce aujourd'hui que l'agitation contre les étrangers augmente à Pékin, à mesure que l'armée ennemie s'approche de cette ville.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

L'Agriculture et les eaux du Lot et de la Dordogne

M. le ministre de l'agriculture vient d'adresser la lettre suivante à M. Rey, député de la 2^e circonscription de Cahors.

« Paris, 8 décembre 1894.

» Monsieur le député et cher collègue, vous avez appelé mon attention sur un vœu exprimé par le Conseil général du Lot en vue d'obtenir que le gouvernement fasse étudier les moyens les plus pratiques d'utiliser, pour l'agriculture, les eaux du Lot et de la Dordogne.

» La Commission de l'hydraulique agricole que j'ai consultée sur l'affaire, a reconnu avec MM. les ingénieurs du service hydraulique, qu'aucune entreprise d'irrigation ne pouvait être utilement tentée sur les bords de la Dordogne dans la traversée du département du Lot. Elle a, au contraire, admis, Monsieur le député et cher collègue, que la question de l'irrigation de la plaine de Touzac, dans la vallée du Lot, méritait d'être examinée, et j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à ces conclusions, je viens d'inviter MM. les ingénieurs à faire de cette question l'objet d'un avant-projet sommaire d'irrigation de la plaine de Touzac.

» Agréez, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

» Le Ministre de l'Agriculture
» VIGER. »

Lycée Gambetta

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que M. Souquet, proviseur du lycée de Cahors, vient d'être nommé proviseur du lycée de Grenoble.

Toutes nos félicitations au chef de notre établissement universitaire, qui, dans son trop court passage à Cahors, avait su se créer, parmi nous, les plus vives sympathies.

Ecole normale d'instituteurs

Par arrêté ministériel, en date du 6 décembre, M. Mahoure, professeur de 5^e classe à l'école normale d'Auch, est nommé professeur, même classe, à l'école normale de Cahors.

Tabacs

MM. Quenin et Bourguenil, sous-officiers présentés par la commission supérieure de classement, sont nommés commis-stagiaire de la culture des tabacs (direction de Cahors).

Mort subite

Mardi matin, le nommé Froment, André, âgé de 56 ans, demeurant rue Nationale n° 32, en sortant pour aller à son travail, est tombé d'une attaque dans la rue et malgré les soins qui lui ont été donnés par M. le Dr Valat, il a expiré quelques instants après.

Le croup à Cahors

Le jeune Crabol, Louis, âgé de 9 ans, atteint de diphtérie, sur lequel a été pratiquée lundi une première inoculation de sérum, par MM. les docteurs Ausset et Gélis, va mieux aujourd'hui.

Enfant trouvé mort

Hier matin, un enfant de quatre mois, appartenant aux époux Valat, plâtrier à Cahors, a été trouvé mort dans son berceau. La mère avait donné le sein à son enfant vers minuit; quelques heures, après lorsqu'elle voulut le reprendre, le pauvre bébé avait cessé de vivre. On juge du désespoir des parents qui n'avaient que cet enfant.

CONFÉRENCE

DE M. LE DOCTEUR DARQUIER

SUR LE VACCIN DU CROUP

Faite à l'Hôtel de Ville de Cahors, le 6 décembre 1894

(Suite et fin)

Les chevaux choisis doivent être exempts de lésions internes. A l'Institut Pasteur, les soixante-dix chevaux achetés récemment, proviennent de la réforme de la cavalerie et ont été éliminés du service pour tares aux jambes.

Pour les immuniser on leur injecte sous la peau de l'épaule au niveau de l'encolure, des doses graduellement plus fortes de toxine diphtérique. La progression dans les doses est réglée par la sensibilité du cheval; si l'animal maigrit, a de la fièvre, a moins d'appétit, on diminue la progression; d'ailleurs la sensibilité au poison varie d'un animal à l'autre, et nous avons entendu dire à Roux, que si la plupart des chevaux étaient aptes à fournir du bon sérum au bout de deux mois, il en était d'autres qui demandaient six mois de préparation, en raison de leur sensibilité qui exigeait beaucoup de lenteur dans la progression des doses.

Donc au bout de deux mois l'animal peut fournir du sérum. Pour avoir ce sérum on fait une saignée à l'animal; on lui retire des quantités variant entre trois et six litres de sang. En même temps que l'animal est saigné, il reçoit une nouvelle dose de toxine diphtérique puis on le laisse se reposer jusqu'à la saignée suivante, c'est-à-dire une vingtaine de jours.

Les propriétés du sérum ont été d'abord étudiées sur les animaux; Roux a montré que des lapins inoculés au préalable avec le sérum antitoxique supportaient des doses de toxine, stroment mortelles pour les animaux non prémunis.

Il a montré que les animaux qui avaient reçu des injections du sérum antitoxique, étaient réfractaires à la diphtérie, et que le sérum agissait comme préventif à l'égard du vaccin de la variole. Il convient d'ajouter que l'immunité ainsi conférée est très courte et ne dépasse pas trois mois. Il a montré enfin que chez les animaux en cours de diphtérie, la formation de fausses membranes était vigoureusement influencée; qu'au bout de quelques heures le gonflement produit par elles était diminué, et qu'au bout de deux jours la fausse membrane se détachait, et tombait pour ne plus se reproduire.

Après des expériences si nombreuses et si concluantes, on était bien préparé pour passer du laboratoire à l'hôpital, de l'animal à l'homme, et c'est alors que Roux commença à soigner, de février à juillet 1894, à l'Hôpital des Enfants Malades, la série d'enfants dont il a parlé au congrès de Buda-Pesth. Armé de cette statistique, il montrait que dans la même ville, à la même époque, avec la même épidémie, tandis qu'à l'hôpital Trousseau, avec les anciennes méthodes on avait 60 0/0 de mortalité, il avait obtenu, aux Enfants Malades, une mortalité de 24 0/0.

Et cette statistique était honnête; on n'avait pas éliminé des colonnes de la mortalité, les enfants morts quelques heures après leur entrée à l'hôpital, et arrivés pour ainsi dire à l'agonie dans les salles; on n'avait pas éliminé les enfants morts de complications du croup, de la bronchopneumonie par exemple, sur laquelle le sérum n'a pas la prétention d'avoir de la prise. Et malgré tout, le sérum sauvait trente-six enfants pour cent, de plus que les vieilles méthodes. Depuis, les résultats se sont encore améliorés, et pendant le séjour que j'ai fait à Paris, avec mon distingué confrère Gélis, la dernière série de 105 diphtériques traités donnait 11 décès, c'est-à-dire un peu plus de 10 0/0. Il me reste à vous parler de la manière d'opérer; des effets immédiats sur l'enfant, des accidents qui peuvent suivre les inoculations.

En principe, tout enfant qui a une angine suspecte, reçoit une injection de vingt centimètres cubes — une seringue entière de sérum. Si le lendemain il y a amélioration, et si l'examen microscopique montre que c'est une angine banale, on ne renouvelle pas l'injection. Ce sont ces enfants ainsi inoculés qui ont pu mettre en évidence l'action préservatrice du sérum, car quoi qu'ayant été gardés dans ce milieu si favorable à la contagion, avec une gorge déjà ulcérée et ne demandant qu'à contracter la diphtérie, pas un n'a contracté la maladie.

L'injection se fait au moyen de la seringue que voici, et qui est un dérivé perfectionné de la seringue de Pravaz, qui sert aux injections de morphine. La région où on doit pratiquer la piqûre est indifférente, puisque le sérum se mêlant à la masse du sang a une action générale et non locale. A Paris, on le fait le plus habituellement sous la peau du flanc. On prend, bien entendu, préalablement toutes les précautions antiseptiques pour éviter l'inflammation et la formation d'abcès.

Les doses sont variables. Je vous ai dit que systématiquement tout enfant recevait le premier jour vingt grammes de sérum. Le lendemain, s'il y a amélioration il n'en reçoit plus que dix, et dix le troisième jour. Dans les cas plus graves on peut injecter vingt grammes quotidiennement pendant trois ou quatre jours.

Dans quelques cas de croup très toxiques, on doit faire deux injections de vingt grammes, c'est-à-dire quarante grammes le premier jour. La plupart des enfants que nous avons vus avaient reçu au total des doses variant entre cinquante et cent grammes de sérum. Roux cite comme absolument exceptionnel un cas où il inocula 205 grammes en trente jours. Les effets sont frappants : l'état général est influencé le premier; les enfants que l'on a vus, douze heures avant, abattus, somnolent, sont gais et éveillés. Les lésions locales sont influencées dès la première injection; les fausses membranes perdent de leur adhérence, se détachent mieux, le second jour elles se font plus rares, le troisième elles ont disparu. Nous avons vu des enfants arriver violacés, asphyxiants, ayant dès le lendemain la respiration absolument libre et pouvant presque quitter l'hôpital le quatrième ou le cinquième jour. Mais ce qui nous a le plus frappés, c'est que pendant le séjour d'une semaine que nous avons fait dans ce service, de 50 lits de diphtérie, il ne s'est pas produit un décès.

Est-ce à dire que tous les enfants seront guéris, que la diphtérie a vécu. Je me hâte de vous répondre : non. Il y a plusieurs catégories d'enfants qui succomberont : d'abord ceux qu'on apporte trop tard et chez lesquels l'empoisonnement est déjà si avancé que le sérum n'agit plus; ceux qui auront des complications du côté du poulmon ou du côté du cœur; enfin ceux qui auront ce que Roux appelle la diphtérie associée.

Je vous ai dit, incidemment, tout à l'heure, que le microbe de la diphtérie était souvent seul dans les fausses membranes, mais que souvent aussi il était associé à d'autres. Parmi eux, il en est un qui a nom le streptocoque et dont la présence aggrave le pronostic en diminuant l'efficacité du sérum. Ces diphtéries là sont influencées en bien aussi par le sérum, mais elles lui résistent souvent. Laissez-moi vous dire, pour vous rassurer, que ces associations, si fréquentes dans les hôpitaux de Paris — en raison de l'insalubrité du milieu, — seront rares en province et que c'est ce qui fait affirmer à Roux que les résultats de la pratique seront de beaucoup meilleurs que ceux de Paris.

Les inconvénients des inoculations sont nuls ou insignifiants, quelques éruptions sans gravité succèdent souvent au traitement; elles simulent plus ou moins l'urticaire. Dans deux ou trois cas il y a eu, au niveau des piqûres, des abcès qui ont rapidement guéri.

On a aussi accusé à tort la sérothérapie d'amener, ou tout au moins d'augmenter la quantité d'albumine contenue dans l'urine. Il n'en est rien. Toutes les observations prises à l'hôpital des Enfants contredisent cette assertion.

Un autre avantage, et non des moindres, de la nouvelle méthode, sera de nous débarrasser de ces raclages cruels, de ces cautérisations si douloureuses qu'on imposait à l'enfant, toutes les heures ou toutes les deux heures, et qui n'étaient pas un moindre supplice pour les parents que pour le petit malade. Mais, dans tout cela, que devient la trachéotomie. Elle aussi est battue en brèche. Mais elle ne tombe pas complètement devant le nouveau remède. Nous l'emploierons beaucoup plus rarement; mais il y aura des cas où l'asphyxie sera tellement imminente qu'il faudra la pratiquer; le sérum demande, en effet, une douzaine d'heures pour agir, il y aura des enfants qui ne pourront, sans danger, attendre tout ce temps.

Nous sommes donc en présence d'une admirable découverte. Mais je crois que nous ne sommes qu'au début d'une série de surprises, et ce qu'il y a de plus beau dans la découverte de la sérothérapie, c'est la voie nouvelle qui est ouverte et qui nous fait espérer toute une série de remèdes nouveaux véritablement spécifiques. Que de maladies qui sont calquées, d'une manière frappante, sur la diphtérie, où la lésion locale est peu de chose et l'intoxication l'élément important. Dans la fièvre typhoïde, il est bien certain que la petite lésion, la petite ulcération de l'intestin est peu de chose, que ce qui tue, ce sont les toxines fabriquées à ce niveau par le microbe et déversées dans l'organisme. Dans la phthisie, au début du moins, est-ce que les petites granulations imperceptibles qui siègent dans le poulmon, suffisent à rendre compte de l'énorme retentissement sur la santé générale, de l'amalgame, de la perte des forces, des sueurs nocturnes? Là encore, bien certainement, il y a une toxine. Et partout où il y a une toxine, nous devons, nous pouvons espérer, qu'il y aura, à brève échéance, antitoxine. C'est donc un horizon nouveau et une thérapeutique idéale que nous entrevoyons. Je m'explique : L'ancienne thérapeutique, dont nous serions mal venus de médire, car elle nous a légué d'excellents remèdes qui ne sont pas près de disparaître; l'ancienne thérapeutique soignait bien plus le malade que la maladie; si vous me permettez de comparer le malade à une place forte et la maladie à l'ennemi qui l'assiège; elle ravitaillait la place, bien plus qu'elle ne tirait sur l'ennemi. On fortifiait le malade, on le mettait en situation de soutenir le feu de l'assaillant, mais on ne faisait rien pour chasser cet assaillant. Aujourd'hui,

Les deux méthodes vont se compléter de la manière la plus heureuse ; c'est déjà fait pour la diptérie, attendons et espérons.

Dans le cours de cette causerie beaucoup de noms de savants sont venus sur mes lèvres. Trouseau, Klebs, Löffler, Behring, Roux, Yersin. Ce sont tous des chercheurs, qui ont droit à la reconnaissance humaine. Il en est un, que je n'ai pas nommé, et cependant c'est le plus grand, c'est lui qui fut la base, qui fut l'initiateur, sans les travaux duquel tous ceux dont je viens de parler n'existeraient pas, et vers qui doit remonter toute cette gloire. J'ai nommé Pasteur.

Les appels en 1895

Pendant l'année prochaine, on procédera à l'appel des hommes de la disponibilité de l'armée active de la classe 1891, astreints à accomplir une période d'exercices, des réservistes des classes 1884 et 1888 ; d'une partie des réservistes des classes 1885 et 1889 ; des hommes des services auxiliaires des classes 1892, 1888, 1884, 1879 et 1874 ; des réservistes territoriaux (classe 1874) qui doivent répondre en 1895 à une revue d'appel (art. 1^{er} de la loi du 19 juillet 1892).

Pour l'armée territoriale on n'appellera, contrairement aux prévisions, aucun homme de troupe. Des instructions spéciales régleront les stages d'instruction que devront accomplir, en 1895, dans les corps de troupes de l'armée active, les officiers de l'armée territoriale appartenant aux unités qui auraient dû être réunies cette même année.

On a lu plus haut la liste des classes appelées, nous ne pouvons entrer ici dans l'énumération des catégories, elle tient quatre colonnes compactes du *Journal officiel* ; nos lecteurs pourront du reste se rapporter aux affiches qui seront apposées dans les mairies et pour lesquelles, des mesures nouvelles sont prescrites.

Il ne sera pas appposé d'affiches pour la convocation des hommes appelés au printemps. La convocation de ces hommes se fera exclusivement par ordres individuels.

Par contre, deux mois au moins avant le 26 août 1895, il sera placardé dans toutes les communes, et en nombre suffisant, une affiche concernant les hommes de la disponibilité et de la réserve de l'armée active qui doivent être appelés à l'automne suivant.

Cette affiche mentionnera que les réservistes qui pourraient avoir à présenter des demandes d'ajournement, de réforme, etc., devront adresser leur demande au commandant de recrutement par l'intermédiaire de la gendarmerie. Les demandes de dispense à titre de soutien de famille seront adressées au maire, qui les transmettra au général commandant la subdivision. Celles-ci seront accompagnées du relevé des contributions, du certificat signé par trois pères de famille, enfin de l'avis du Conseil municipal.

L'affiche spécifiera en outre que les hommes qui auront été convoqués par ordres d'appel individuels, avant la convocation normale de leur unité, n'auront naturellement pas à répondre aux convocations de ladite affiche.

Une affiche spéciale aux convocations des hommes des services auxiliaires et des réservistes territoriaux qui doivent répondre en 1895 à une revue d'appel, lors de la réunion du conseil de revision, sera établie en temps utile, et ces convocations recevront toute la publicité nécessaire.

Nous nous bornerons à signaler l'appel des médecins auxiliaires et la convocation pour une revue d'appel, au moment de la réunion du conseil de revision, des hommes des services auxiliaires des classes 1892, 1888, 1884, 1879, 1874. Cette convocation sera faite par des affiches spéciales.

Les Engagements dans la Flotte

Le Ministre de la Marine a décidé que les engagements volontaires au titre des équipages de la flotte, pour les jeunes gens âgés de dix-huit ans au moins, seraient ouverts aux dates suivantes :

- 1° Pour les boulangers et tonneliers, le 20 décembre 1894.
- 2° Pour les ouvriers mécaniciens, les maîtres d'hôtel et cuisiniers, le 5 janvier 1895.
- 3° Pour les charpentiers, voiliers et menuisiers, à partir du 15 janvier.
- 4° Pour les élèves fourriers et distributeurs, pendant la première dizaine du dernier mois de chaque trimestre.
- 5° Pour les tambours et clairons, pendant la première dizaine de chaque trimestre.
- 6° Pour les infirmiers, pendant la première dizaine des mois de mai et de novembre.
- 7° Pour les tailleurs, ils resteront ouverts en permanence pendant l'année 1895 ; pour les cordonniers, ils auront lieu au fur et à mesure des besoins.

Ces engagements seront faits pour une durée de cinq ans ; ils pourront être contractés dans les cinq ports.

Les libérés par anticipation

Les militaires des classes 1891 et 1892 libérés par anticipation du service actif, semblent

ignorer qu'ils vont être soumis à la taxe prévue par la loi de recrutement.

Une circulaire ministérielle prescrit aux chefs de corps d'établir, dans ce but, des bulletins individuels de signalement, qu'ils transmettront aux préfets des départements où les intéressés ont tiré au sort.

Ces bulletins seront ensuite notifiés au service des contributions directes pour la perception de la taxe.

La nourriture de l'armée

Le ministre de la guerre vient de prendre les mesures nécessaires pour empêcher, désormais, la vente aux soldats de viandes de mauvaise qualité.

L'inspection sera dorénavant faite, en effet, à deux degrés ; en premier lieu, sur les animaux vivants et sur ceux découpés par quartiers.

En outre, les officiers des troupes intéressées auront le droit de veto sur les viandes leur semblant impropres et en informeront aussitôt le chef de corps qui devra confier au médecin militaire le soin d'examiner les cas douteux.

Véloce-Sport-Cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu vendredi prochain, 14 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du Club (Café Tivoli).

Ordre du jour :

Rapport de la commission du projet de révision des statuts.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 19 novembre 1894

Présidence de M. Combes, président semestriel

M. de Laroussilhe dépose un dessin de la cheminée du collège Pélegrin, de Montauban, conservée au musée lapidaire de la salle dite du *Prince Noir*.

On y voit les armes de Cahors (un pont surmonté de cinq tours fleurdelisées) sur un écu que supportent un ours muselé et un chien. Ces animaux sont debout. Deux barbares placés à droite et à gauche de ce premier motif, présentent chacun un écusson sur lesquels figurent ici la vigne et là une porte de la ville, à créneaux et fortifiée de trois tours. Deux oiseaux, ailes éployées, becquètent le couronnement de celle du milieu, plus élevée.

Cette sculpture rappelle la légende suivant laquelle le nom de Cahors serait composé de deux termes patois *Ca* et *Ours*.

Au nom de M. de Gransault-Lacoste, un membre communiqué une pièce manuscrite remontant à 1778. C'est le résultat de l'enquête faite par M. de Peyre, juge mage, à la suite d'une plainte portée par M. de Bonal, seigneur de Castelnaud-Montratiat, au maréchal de Noailles, duc de Mouchy, et tendant à obtenir de lui « le désarmement des bourgeois et manants de la baronnie ».

Le secrétaire des séances lit une étude de M. J. Malinowski sur les chemins de fer transsibériens.

Le secrétaire général continue la lecture d'une monographie de la commune de Durban, par M. Cros, instituteur à Thémies.

Le Président, COMBES, *Le Secrétaire adjoint,* GIRMA.

Comice agricole des bas plateaux du Quercy

La réunion de l'assemblée générale des adhérents au Comice agricole des bas plateaux du Quercy, qui a son siège à Concots, aura lieu dans cette ville, le mercredi 19 du courant, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de la mairie.

Ordre du jour : Communications diverses ; vérification du compte du trésorier ; élaboration du programme du concours à établir en 1895 ; fixation du jour de la première séance de l'assemblée générale en 1895 ; propositions diverses.

Gourdon

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, un vol de marchandises a été commis à la gare de la petite vitesse de Gourdon.

On ne sait trop comment les voleurs se sont introduits dans ce hall ; toutes les portes sont fermées et cadenassées avec soin tous les soirs ; aucune trace d'effraction n'a été constatée.

La gendarmerie s'est transportée sur les lieux pour procéder à une enquête.

C'est le second vol nocturne qui a été commis à la gare des marchandises depuis environ sept mois.

Martel

Dimanche prochain 16 courant à 2 h. du soir, M. Drouhault, professeur département d'agriculture, fera une conférence agricole publique et gratuite à la mairie de Martel.

Sujet : Culture des fourrages verts.

Une épidémie de fièvre typhoïde sévit avec une certaine intensité à Martel et ses environs. Les cas sont nombreux et les décès malheureusement trop fréquents.

Dr Madeuf (gorge, larynx, nez, oreilles, surdité.) Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le 13. Figeac, le 12. Montauban, le 15.

Thégra

Une femme Marie Claboty, habitant le hameau de Thégra, n'avait point été aperçue de ses voisins depuis mercredi dernier. Ceux-ci crurent qu'elle était à la foire de Gramat et qu'elle avait dû s'y attarder.

Mais frappés d'une si longue absence, quelques habitants se présentèrent chez Marie Claboty, et remarquèrent que la clé était dans la serrure de la porte, mais intérieurement ; la porte fut brisée et un affreux spectacle s'offrit aux yeux des personnes présentes : le corps de la malheureuse femme était entièrement carbonisé ; il ne restait plus que la tête et les jambes.

Assier

Le 17 janvier 1895 aura lieu à la Mairie d'Assier, à 1 heure du soir, l'adjudication des travaux comprenant la restauration générale de l'église d'Assier (monument historique).

Les dépenses sont évaluées à 20.213 fr. 70 c. ; — la somme à valoir pour dépenses imprévues à 2.021 fr. 37 c. ; — le cautionnement est fixé à la somme de 2.223 fr. égale au dixième du montant des travaux.

Labastide-Murat

La foire du second lundi de décembre a été favorisée par un temps splendide, aussi les divers foirails étaient bien approvisionnés. Il s'est fait beaucoup de transactions sur les bœufs avec une hausse sensible. Les brebis se sont également bien vendues et augmentent toujours.

Le prix des porcs gras se maintient entre 40 et 50 fr. les 50 kilog. poids vif. Les porcelets sont très chers. Le blé de 10 à 12 fr. la quarte. Le Maïs 8 fr. l'avoine 6 fr. La volaille de 0,50 à 0,75 la livre. Un lièvre 5 fr. Les perdreaux à 2 fr. 50 l'un. Les oies grasses 0 fr. 80 la livre. Les foies gras 3 fr. la livre.

Caniac

Samedi soir, la maison du sieur Flourens, demeurant à Caniac, canton de Labastide-Murat, a été incendiée. Le feu est venu de la cheminée. Tout a été brûlé et il n'y a pas d'assurance.

Les pertes s'élèvent à deux mille francs.

Les loups

Limoges, 11 décembre.

Les froids de ces derniers temps ont fait sortir des bois des bandes de loups ; à Javerdat, plusieurs chiens et un grand nombre de moutons ont été dévorés dans l'espace de quelques jours.

A la Poreherie, deux loups se sont jetés sur une truie qui se trouvait dans une châtaigneraie. Les habitants de plusieurs communes, craignant que les loups s'attaquent aux enfants qui regagnent à la nuit le domicile de leurs parents, demandent que des battues soient organisées.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 15 décembre 1894

Représentation extraordinaire avec le concours de :

M^{me} SEGOND-WEBER

De la Comédie-Française

ADRIENNE LECOUVREUR

Pièce en 5 Actes, de Scribe et Legouvé

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 15 DÉCEMBRE

de 3 à 4 h. du soir (*Allées de la République*)

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| Les Volontaires, pas redoublé, | Métra. |
| Girald, ouverture, | Adam. |
| A } Réverie | Schuman. |
| B } Loïn du Bal | Gillet. |
| Lakmé, fantaisie, | Léo Delibes |
| Marche de Lohengrin | Wagner. |

Dernières nouvelles

Mort de M. Burdeau

Paris, 13 décembre.

M. Burdeau président de la chambre des députés, a succombé brusquement hier matin. Il était âgé de 43 ans.

Arrestation de M. Canivet

M. Doppfer a pu arracher à un employé de la maison Allez l'aveu du chantage exercé sur elle par le syndicat des journalistes.

Des perquisitions faites dans des maisons de banque ont achevé d'éclairer M. Doppfer, qui a décerné un mandat d'amener contre M. Raoul Canivet, directeur du *Paris*.

M. Canivet a été arrêté à quatre heures dans les couloirs mêmes du palais.

Maladies de la gorge du larynx, des oreilles et (surdité). Dr MADEUF, spécialiste et bi-licencié des sciences, consultera, à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le 13. Figeac, le 12. Montauban, hôtel du Midi, le 15.

PRIME-MUSIQUE

ÉTRENNES 1895

M. Choudens, éditeur de musique à Paris, a préparé, en vue des étrennes 1895, un magnifique Album que nous sommes heureux d'offrir en prime à nos abonnés et à tous nos lecteurs.

Cet Album, édité avec le luxe de papier, de gravure et de couverture qui distingue la maison Choudens, justement soucieuse de sa grande renommée, contient, en ses 95 pages, douze valse célèbres de Métra et de Waldteufel, d'après Gounod, Hervé, Offenbach et Audran. C'est le recueil des valse jouées cet hiver aux bals de l'Opéra.

Il offre, en outre, l'avantage d'être par son prix à la portée des plus modestes bourses.

Chez les marchands de musique, chaque morceau étant marqué au prix fort d'environ 8 fr. et vendu net 3 fr., un album, contenant douze morceaux de cette importance, représentant une valeur réelle de 36 francs.

Notre traité avec M. Choudens nous permet de le livrer au prix de 5 fr., soit quarante centimes pour chaque valse.

Dès aujourd'hui, les abonnés et lecteurs de notre journal peuvent nous demander l'Album.

Pour le recevoir franco, envoyer en plus les frais de port se montant à 0 fr. 60 ou à 0 fr. 85, suivant que l'expédition devra être faite en gare ou à domicile.

« Des spécimens sont déposés dans nos bureaux et tenus à la disposition du public. »

LA VALSE

Album de douze danses

TABLE DES MORCEAUX

1. Waldteufel : *La Mascotte*, Audran. — 1 page.
2. Métra : *Le Grand Mogol*, Audran. — 8 pages.
3. Waldteufel : *Micaëla*, valse. 17 pages. —
4. Métra : *La Cigale et la Fourmi*, Audran. — 24 pages.
5. Waldteufel : *Barcarolle*, valse. — 34 pages.
6. Métra : *Stella*, valse (*La Fille du Tambour-Major*). Offenbach. — 42 pages.
7. Waldteufel : *Madame l'Archiduc*, Offenbach. — 49 pages.
8. Métra : *Barcarolle (Contes à Hoffmann)*. Offenbach. — 56 pages.
9. Waldteufel : *Valse vénitienne*. — 65 pages.
10. Métra : *L'Inseparable (Femme à Papa)*, Hervé. — 73 pages.
11. Waldteufel : *Hommage à Offenbach*. — 82 pages.
12. Métra : *Olivette (Les Noces d'Olivette)*, Audran. — 84 pages.

Bibliographie

On lira avec un vif intérêt dans la 493^e livraison de la *Grande Encyclopédie* un article du naturaliste explorateur bien connu, Maurice Maudron, sur les *Insectes*. Dans le même fascicule M. Paul Latapie traite avec finesse la question psychologique de *l'Instinct*, et M. Lavoix, avec sa haute compétence, la question difficile de *l'Instrumentation*.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1149^e livraison (8 décembre 1894). — Robinson et Robinsonne, par Pierre Maël. — Delphes et Olympie, par Henri Norval. — Les nouveaux paquebots transatlantiques. — Histoire de vingt-quatre sonnettes, par René Bazin. — Les résistances du cheval, par E. Duhoussat. — Verre soufflé et filé, par Daniel Bellet. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Le Blant. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire de la 1770^e livraison (8 décembre 1894). — Voyage à Madagascar, par M. le docteur Louis Catat, ancien vice-résident à Majunga, chargé de mission par le Ministère de l'Instruction publique. — Voyage exécuté de 1889 à 1891 — Texte et dessins inédits. — Treize dessins de MM. Taylor, A. Paris, gravés par MM. Bazin, Berg, Ruffe. — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

AUX PIANISTES (3^{me} année de publication) ANCIENS ET MODERNES (*Journal musical mensuel*, grand format) rédigé avec la collaboration de compositeurs distingués de Paris et de la Province.

Le plus intéressant et le meilleur marché 12 fascicule par an. — Piano. — Piano et chant. — Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte 4 fr. l'an, en un mandat-poste adressé à M. Rosoor-Delattre, imprimeur-éditeur, à Tourcoing (Nord).

Tous les abonnements pris dans le courant de l'année remontent au 1^{er} janvier.

TANIS (Manche)

Je ne sais trop comment vous exprimer toute ma reconnaissance. Depuis longtemps j'éprouvais des maux de tête accompagnés d'étourdissements et de fréquents vomissements de Bile et de Glaires. On me croyait sous le coup d'une attaque d'apoplexie. Depuis un mois je fais usage des bienfaisantes **Pilules Gicquel** et maintenant je n'éprouve plus aucun malaise.

Signé : V^o Aubry, à Tanis.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^e Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du ré-

seau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

AVIS TRÈS IMPORTANT

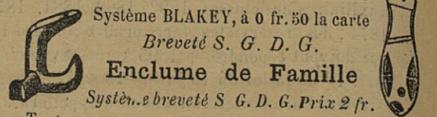
Monsieur **BIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **BIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE



Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

VIGNES AMÉRICAINES

Par millions à la vente

Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 ^{er} choix	VIGNES AMÉRICAINES	Boutures Racinés
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Viala à 150 fr. le mille.	Black Défilance	50 100
Sur Rupestris Martin, Ganzin, port de Taylor, York à 200 fr. le mille.	Canada	50 100
Sur Rupestris Phénomène du Lot (1) Berlandieri du Texas, à 300 fr. le mille.	Clinton ou Pouzin	10 40
Aspiran teinturier B, Carignan B, Portugais bleu, 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Gunningham	15 60
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table Variétés de Muscats, Chasselas, Malaga, Olivette, Sultanine, Nébescosol, blanc et noir (raisin de Ouz de Jona), Kabyle, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Cynthiana	20 100
(1) Ce porte greffe est supérieur à tous les Rupestris et Hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Croton	100 200
Il importe, dit M. Millardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Rupestris mâles comme elle : Rupestris St-Georges, Reich, Richter, Gaillard, Lacastelles, Sijas, Monticola, etc., etc.	Duchess	100 500
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Rupestris Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Herbemont	10 50
	Herbemont d'Aurelle	100 150
	Herbemont Touzan	100 150
	Jacquez à gros grains	10 40
	Jacquez d'Aurelle	100 150
	Jacquez d'Aurelle Cazalis	300 600
	Othello	10 30
	Noah	20 100
	St-Sauveur (extra-ferfite)	50 150
	Sélectary	50 100
	Sénasqua	40 80
	Triumph	50 100
	Berlandieri Planchon	300 500
	Berlandieri du Texas, la p.	1 2
	Cinérea	200 400
	Cordifolia	50 100
	Riparia Rupestris	50 100
	Riparia tomentoux	10 30
	Riparia gloire	20 50
	Rupestris large feuille	15 50
	Rupestris du Lot	40 100
	Solonis	10 40
	Viala	10 40
	York-Madaira	15 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février, à l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON, 1 fr. le kilo. Pince Aliés, 4 fr. Bouchons fendus, 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande consoude rugose du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

ASTHME-OPPRESSION

Les Cigarettes Indiennes de Grimault et C^o sont le remède le plus efficace connu contre l'Asthme, l'Oppression, l'Insomnie, le Calarrhe, et pour faciliter l'Expectoration. Dépôt : Toutes Pharmacies.

GUÉRISON



Certaines et Radicales de toutes les AFFECTIONS de la PEAU. Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpes, Prurigo, Pityriasis, Lups, etc., etc. Plaies d'Ulécres variqueux dits incurables. Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. M. LÉNORMAND, Médecin-Spécial, ex-Phlé. Aide-Major aux des Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

A VENDRE

Pour cause de décès

Dans la sous-préf. d'un grand dépt de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. —

Chiffre d'affaires : 45,000 fr.

Prix à débattre d'après inventaire.

S'adresser aux initiales L. M. M.,

Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

J. G. LISEZI!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

MACHINES A GLACE. - SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. - BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : Gambrinus

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

16, Rue de la Liberté, Cahors

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

Henri SÉGUY

en

Faux bois

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

tous genres

Marbre

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.